

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 5 mai 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Cécile GALLIEN
Kristina PLUCHET

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Juliette ROHDE, chargée de mission
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h20 après s'être assurée que le quorum est atteint.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet d'usine de construction de batteries électriques à Dunkerque ou à Douai (Envision AESC)**

Représentant le responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Patrick PELATA, président de Meta Consulting LLC, pour le compte de Envision AESC

Le 27 avril 2021, Envision AESC a saisi la CNDP du projet de construction d'une usine de fabrication de batteries électriques dont le choix de localisation n'est pas encore arbitré (Dunkerque ou Douai). Le représentant du MO présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet dont le montant est supérieur à 2,2 Mds d'euros. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade. Il précise son état d'avancement et le calendrier prévisionnel. Il présente enfin les attentes qu'il a vis-à-vis de la participation et de l'information du public, qui consistent principalement à ce stade en une présentation des enjeux liés aux batteries électriques, à l'opportunité de développer des synergies locales et les améliorations techniques du projet.

Les échanges entre les commissaires et le représentant du responsable de projet ont porté sur :

- Le calendrier et les modalités du choix entre les deux sites envisagés,
- les attentes du responsable du projet à l'égard de la participation du public,
- les enjeux environnementaux,
- les moyens mobilisés par le responsable du projet pour améliorer l'information du public et le processus participatif.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Christian BACHOLLE, Isabelle JARRY et Anne-Marie ROYAL, garant et garantes de la concertation préalable.

- **Projet d'extension du réseau de tramway du Havre (Le Havre Seine Métropole)**

Responsables du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :

- Pascal LEPRETTRE, vice-président de la communauté urbaine et maire de la commune de Rolleville,
- Claude LE CORRE, directrice générale des services

Le 13 avril 2021, la communauté urbaine du Havre a saisi la CNDP du projet d'extension de son réseau de tramway. Le projet consiste principalement à créer une 3^e ligne, intra et intercommunale, pour partie en lieu et place d'une ligne TER exploitée par SNCF.

Le responsable du projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les problématiques de développement territorial auxquelles répondrait ce projet. Il présente les alternatives identifiées jusqu'ici, mais précise que si des options sont ouvertes, les alternatives ne le seraient plus. Il précise les montants d'investissements du projet, de l'ordre de 320 millions d'euros, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

Il présente enfin les questions qu'il identifie comme pouvant faire sujet dans le cadre de la concertation.

Les échanges entre commissaires et responsables du projet ont porté sur :

- L'inclusion des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires du sud du Havre ;
- L'identification des publics cibles et la présence ou non d'associations des usagères et usagers de transports ;

- La connaissance par le responsable du projet des pratiques participatives ;
- Les alternatives soumises au débat.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Dominique PACORY garant de la concertation préalable.

II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Projet de méthaniseur à Corcoué sur Logne (44) (SAS Méthaherbauges)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Karine BESSES et Marine CALMET garantes de cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

- **Projet d'amplification de la Zone à Faibles Emissions de la Métropole de Lyon (Métropole de Lyon)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Louis LAURE et Jacques ROUDIER garants de cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, Pyrénées Orientales (CC RLCM)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jérôme FAVREL garant de la concertation préalable sur l'élaboration du PCAET de la CC RLCM.

- **Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, comprenant une convention citoyenne pour le climat (EPT Est Ensemble)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marie-Claire EUSTACHE et Alain ROTBARDT garante et garant de la concertation préalable sur la révision du PCAET de l'EPT Est Ensemble.

- **Programme d'actions nitrates de la Région Bretagne (Préfecture de la région Bretagne)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC garante de la concertation préalable sur le programme d'actions nitrates de la Région Bretagne.

- **Projet de parc de loisirs du Volcan à la Plaine des Cafres, sur la commune du Tampon, à la Réunion (Commune du Tampon)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Bernard VITRY et Philippe MASTERNAK garants de la concertation préalable sur le projet de parc de loisirs du Volcan porté par la commune du Tampon.

- **Projet d'unité de chaufferie de Combustibles Solides de Récupération, sur le site Tereos d'Origny-Sainte Benoit (Suez Recyclage et Valorisation)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Philippe QUEVREMONT et Jean-Raymond WATTIEZ garants de la concertation préalable sur le projet de chaufferie CSR porté par Suez.

- **Projet de nouveau siège à Malakoff pour l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales (Ministères des affaires sociales – Droit d'initiative transmis par la préfecture des Hauts-de-Seine)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Corinne LARRUE garante de la concertation préalable sur le projet de nouveau siège ministériel à Malakoff porté par les ministères des affaires sociales.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de passage à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud et aménagement du nœud de Manissieux (ASF et DIT)**

Après délibération à huis clos, et considérant la démission du garant Lucien BRIAND pour raisons personnelles, la Commission nationale désigne Jacques FINETTI garant de la concertation préalable sur le projet de passage à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud.

II. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée (DGEC – RTE)**

Personnes présentes :

- Responsables du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) :
 - Sophie MOURLON, directrice de l'Énergie
 - Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables
 - Matthieu LAURENT, chef de projet et adjoint à la cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines
 - Telo LE BRIS, adjoint au chef de projet
 - o Réseau Transport d'Électricité (RTE) :
 - Gro DE SAINT MARTIN, directrice de programme
 - Yannick BOCQUENET, responsable de la concertation
 - Pascale HENAFF, directrice de projet
 - o Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie
 - Frédéric AUTRIC, directeur de projet
 - Anouck RIO, chargée de mission éolien en mer
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Etienne BALLAN, président pressenti ; Martine BARTOLOMEI, Sophie BERTRAN DE BALANDA, Mathias BOURRISSOUX, Arthur LAUNEAU, Dominique DE LAUZIERES, membres du secrétariat général : Sébastien FOURMY, Antoine LANDEAU, Marion GALLAND.

Le 29 juillet 2020, La Commission nationale a décidé d'un débat public sous l'égide d'une équipe dédiée à l'animation de ce débat dite Commission particulière du débat public. Le 21 avril 2021, la présidente de la CPDP a démissionné.

A huis clos, la Présidente sollicite le vote de la Commission afin de nommer M. Etienne BALLAN président de la Commission particulière en charge du débat public.

Les responsables du projet sont ensuite invités à présenter le sommaire du dossier de présentation du projet pour le débat public, ainsi que son contenu. Après avoir brièvement rappelé les objectifs et caractéristiques du projet, les responsables du projet insistent sur l'adéquation entre le sommaire du dossier et les éléments exigés par le code de l'environnement. Ils présentent rapidement les conséquences d'un abandon du projet ainsi que les alternatives envisagées.

Les responsables du projet précisent leurs contraintes de calendrier qui impliquent une diffusion, seulement à fin juin, des documents annonçant le débat public.

Les échanges entre les commissaires et les responsables du projet ont porté sur :

- Le traitement de l'opportunité du projet ;
- La prise en compte des conclusions du débat public dans les critères de sélection des industriels en charge de la réalisation de ce projet, s'il se confirme ;
- La clarification des éléments relatifs aux coûts et à la fiscalité de ce type de projet.

L'équipe responsable du débat présente les principaux résultats de son étude de contexte et les modalités de préparation de ce débat public qui ont étroitement associé le grand public. Elle propose des modalités et un calendrier du débat. Les modalités principales se composent entre autres :

- une maison du débat itinérante afin de toucher tous les publics
- 4 grands événements dont une restitution à mi-parcours des premiers enseignements du débat
- des ateliers vers des publics cibles, notamment les jeunes et le public estival
- des modalités diversifiées de débats (sur les radios, en ligne, thématiques...)

Chacune de ces modalités se décline en rencontres et outils participatifs plus territorialisés pour lesquels la CPDP s'appuie sur des acteurs locaux et relais.

Les échanges entre les commissaires et les membres de l'équipe en charge du débat ont porté sur :

- le recours aux photomontages pour la représentation paysagère des champs éoliens ;
- l'intégration des pêcheurs et des acteurs économiques de la mer dans les publics cibles ;
- les efforts pour toucher les publics les plus défavorisés ;
- le lien entre les conclusions de l'étude de contexte et les modalités proposées ;
- le calendrier du débat au regard des engagements pris par l'État lors des précédents processus participatifs concernant les fermes pilotes.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale adopte les modalités et le calendrier proposés par le président de l'équipe responsable du débat. Le débat se déroulera du 12 juillet au 31 octobre 2021.

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

• Projet de développement des nouvelles lignes de tramway à Nantes (Nantes Métropole)

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Nantes Métropole
 - o Guillaume LE DENMAT, directeur des Investissements et de la Circulation
 - o Laurent CHEDRU, chef de projet Investissement Déplacements
- Garant : Alain RADUREAU

La concertation préalable sur ce projet a eu lieu du 26 octobre au 24 janvier 2021. Les garants ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant 2 recommandations. Le responsable du projet a rendu public les enseignements qu'il tirait de la concertation le 8 avril 2021, en réponse au bilan des garants. L'ensemble de ces documents sont publiés sur les sites internet du responsable du projet et de la CNDP.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponibles dans le document « Note de réponse aux demandes de précisions issues du bilan des garants du 24 février 2021 ». Il précise notamment en quoi la concertation a permis une évolution du projet.

Le garant donne son avis sur la complétude de cette réponse du responsable du projet.

Les questions des commissaires ont porté notamment sur les modalités d'information du public quant aux enseignements que le responsable de projet a tiré de la concertation, ainsi que les critères envisagés par le responsable du projet pour constituer le « panel citoyen » qui sera chargé de poursuivre la concertation concernant le réaménagement du pont Anne de Bretagne.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre le garant et les commissaires.

Après délibération à huis-clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse du responsable du projet et désigne Alain RADUREAU garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du responsable du projet, et demande que soient précisées:

- la manière dont les études complémentaires sur la ligne 8 seront soumises au débat avec le public.
- la composition du « panel citoyen » qui sera mis en place en lien avec la transformation du Pont Anne de Bretagne, afin que ce panel puisse effectivement permettre l'expression et la mise en débat des différentes attentes autour de l'aménagement futur de ce pont.

- **Projet de complexe touristique et de services dédié aux industries médiatiques et culturelles dit « Studios Occitanie » (Studios Occitanie Méditerranée)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Patricia LHERMET garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

- **Projet de liaison électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne (RTE)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marion THENET garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

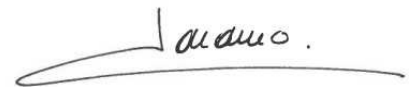
AUTRES

I. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après délibération à huis clos, la Commission nationale adopte une modification du règlement intérieur.

II. ADHESION DE LA CNDP A LA « CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STEREOTYPES DE SEXE »

Après délibération à huis clos, la Commission nationale adhère à la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotypes de sexe.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ASF : Autoroutes Sud de France

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DIT : Direction des Infrastructures de Transports

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

RTE – Réseau Transport d'Electricité